

**COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF**  
**Compte rendu du conseil municipal**  
**du 5 avril 2022**

Etaient présents : PILLOUD Claude, JEUNET Mélanie, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, BOUILLET Christian, JARNO Pascal, MICHEL Jean-Paul, EPAILLY Stéphane, CRETIN Pascal, SEIBERT Ludovic, GRAPPE Bernadette, DURANTON Jacques, ARROYO Gema, BAUDURET Matthieu, DE JACQUELOT Rodolphe.

Secrétaire de séance : PILLOUD Claude

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu précédent
- Compte-rendu des commissions
- Vote des taux des taxes communales 2022
- Vote compte de gestion, compte administratif, affectation du résultat et du budget 2022 : Budget COMMUNAL
- Dossier changement de chaudières des bâtiments : 7-13 grande rue et 22 rue des saillards.
- Questions diverses.

**1/ Approbation du compte-rendu précédent**

Le compte-rendu de la séance du 17 mars 2022 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

**2/ Compte-rendu des commissions**

- ✓ *Commission d'étude de la sécurité dans le village* : Le devis Girod est en cours, l'entreprise MARKOSOL est passée ce 5 avril et envoie le chiffrage avec les plans rapidement, qui nous permettront de déposer la demande d'autorisation au Conseil Départemental du Jura
- ✓ *Site nordique de Trémontagne* : 2022 est une année record au niveau des ventes de badges (Un peu plus de 12 000 €). En dépenses, beaucoup de traçage, les heures de ventes de badges, quelques travaux sur les pistes à prévoir, ainsi que la réparation ou remplacement de la fraise de la machine. Globalement, une belle saison.

**3/ Vote des taux des taxes communales 2022**

- Afin d'équilibrer le budget primitif, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux de fiscalité de 1% et fixe les taux suivants :
  - Foncier Bâti : 32.87 %
  - Foncier non bâti : 15.70%

Pour rappel, les taxes communales liées aux entreprises sont transférées à la communauté de communes la Grandvallièrre (FPU : Fiscalité Professionnelle Unique ) depuis janvier 2022 ; une compensation identique à la recette 2021 sera faite par la CC La Grandvallièrre.

**4/ Vote du compte de gestion, Compte administratif, affectation du résultat et Budget Primitif du budget Communal.**

- ✓ A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de ce budget.
- ✓ A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de ce budget qui s'établit comme suit :

## **BUDGET Communal**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Excédent 2021		126 188.22	78 680.47	
Opérations 2021	669 652.93	683 871.92	146 612.9	275 453.76
<b>TOTAUX</b>	<b>669 652.93</b>	<b>810 060.14</b>	<b>225 293.37</b>	<b>275 453.76</b>
Résultat		<u>140 407.21</u>		50 <u>160.39</u>

**Excédent global : 190 567.60**

- ✓ A l'unanimité, le Conseil Municipal affecte les résultats du budget COMMUNAL en report dans chaque section.
- ✓ Approbation à l'unanimité du budget COMMUNAL 2022 qui s'équilibre comme suit
  - Dépenses et Recettes de fonctionnement : 840 172 €.
  - Dépenses et Recettes d'Investissement : 320 985 €.

### **5/ Dossier changement de chaudières des bâtiments : 7 – 13 grande rue et 22 rue des Saillards**

Une étude d'opportunité de mise en place de chaufferie bois (pellet de bois) de ces immeubles a été réalisée par le SIDEC et l'AJENA. En effet, ces chaudières sont vieilles et pour évoluer vers une autre source d'énergie, il convient d'anticiper et ne pas attendre la panne.

Par conséquent, après discussion, le Conseil Municipal, décide de poursuivre et affiner ce projet par la réalisation d'une étude de faisabilité (1 000 € par bâtiment) par le SIDEC.

Certains conseillers font toutefois prévaloir qu'il faut peut-être étudier également la possibilité d'une autre source d'énergie et qu'il est nécessaire de revoir l'isolation des dits bâtiments.

De façon unanime, il s'agit d'aborder de manière globale ce dossier, d'un point de vue tant économique et financier, qu'environnemental.

Le maire informe le Conseil que la commune a acquis 2 chaudières déposées au centre Duchet pour 500 € : en cas de panne, celles-ci pourront servir de relais dans l'attente du remplacement.

### **6/ Questions diverses :**

- ✓ Convention avec le Département pour des travaux de protection de falaises : qui auront lieu juste après l'intersection de la route d'Ilay avec la RD 678 (direction Bonlieu) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. Accord à l'unanimité.
- ✓ Point sur l'organisation de la fête Patronale : le programme est quasiment arrêté avec des festivités prévues le samedi soir et le dimanche midi.
- ✓ Projet classe de mer 2023 : Mme MOREL, ayant pour projet une classe de mer à Quiberon l'année prochaine, souhaite connaître la participation financière de la commune. Après discussion la commune délibère pour une aide du tiers, soit environ 200 € par élève (environ 42 enfants).

Le prochain Conseil est prévu le 19 mai 2022.

La séance est levée à 22 heures.